

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025

---

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné, que le conseil municipal de Paspébiac adoptera le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 lors d'une **séance extraordinaire qui aura lieu le mercredi, 21 décembre 2022 à 19h à la salle multifonctionnelle du Centre culturel** située au 7, boul. Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Paspébiac, le 15 novembre 2022 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



---

Daniel Langlois  
Directeur général - Greffier